

Décision

Générale

colonial

Décision n° 386 décision n° 386 du 4 juin 1941

n° 386

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 juin 1941

Numéro JO
n° 535 du 30/06/1941

Date du numéro
30 juin 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le canonnier Jouve, réserviste, est mis en position « détaché hors du corps » et affecté à la Station intercoloniale de T. S. F., pour compter du 28 mai 1941. Il recevra, à titre d'essai, pour le premier mois, une gratification mensuelle de six cents francs qui sera imputée au budget annexe des P. T. T.